

## PROGRAMME DE FORMATION A.I.P.R (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) Concepteur, encadrant ou opérateur.

**Objectifs :**

- Appliquer les règles liées à la réforme anti-endommagement.
- Respecter les procédures administratives liées aux travaux de réseaux.
- Identifier les différentes typologies de réseaux et adapter les techniques de travaux selon les risques et les prescriptions en vigueur.
- Appliquer les mesures de prévention et d'arrêt de travaux.

**Personnes concernées :**

Toute personne chargée de conduire les engins de chantier ou susceptible d'effectuer des travaux à proximité des réseaux.

**Déroulement pratique :**

Stage intra entreprise

Durée : 1.00j /7.00h

Tarif : Voir devis

**Validation des acquis :**

Tour de table en début de session sur les compétences de chaque stagiaire.

Evaluation théorique (QCM) réalisée à la fin de la formation.

**Pré requis :**

Aucun

**Modalités et délai d'accès :**

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter : [adv@covetech.fr](mailto:adv@covetech.fr)

Nous nous engageons à tenir un délai de 15 jours entre la signature de la convention et le début de la session de formation.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

- Formations adaptables face aux situations de handicap.
- Possibilité de tiers temps lors des évaluations et d'accompagnement pour les personnes en situation d'handicap.
- Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation.
- Nous disposons d'un référent handicap qui pourra répondre à toutes vos questions et demandes ( [adv@covetech.fr](mailto:adv@covetech.fr))

**Méthodologie**

- Didactique par des exposés réalisés par le formateur,
- Participative par une mise en situation de réflexion sur la pratique de chaque stagiaire.

**Théorie (70%):**

La réglementation :

- L'objectif de la réglementation
- Les personnes concernées par l'AIPR
- Conditions de délivrance de l'AIPR
- Durée de validité de l'AIPR

Avant les travaux : gestion et préparation du chantier

- Déclaration obligatoire
- Procédure et délais
- L'entreprise de travaux – DICT

Pendant les travaux : recommandations et consignes de travail

- La présentation du guide technique
- Les bonnes pratiques sur chantier
- Reconnaissance des affleurants
- Description du réseau d'électricité, gaz.

Après les travaux

- L'obligation de récolement
- Le géoréférencement

Conclusion

**Examen (30%):**

Contrôle des connaissances par test QCM établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

- (Carte d'identité demandé).